



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 2 août 2022

## **VIGILANCE FEUX DE FORÊTS - RISQUE D'INCENDIE. LIMITATION DE L'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS DU SUD DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE POUR LA JOURNÉE DE DEMAIN MERCREDI 3 AOÛT 2022.**

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est très élevé.

Par conséquent, **pour les massifs des Monts de Vaucluse, du Luberon et de Basse Durance :**

► **accès possible uniquement de 5h00 à 12h00.**

À titre dérogatoire, les sites suivants seront ouverts de 5h00 à 20h00 :

- le colorado provençal à Rustrel, sur le site du sentier du Sahara ;
- la cédraie du Petit Luberon sur la partie balisée (communes de Bonnieux et Lacoste) ;
- le vallon de l'Aiguebrun à Buoux.

En revanche, **pour les massifs de Bollène-Uchaux, de Rasteau-Cairanne, des Dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux :**

► accès libre toute la journée.

**Information du public sur la prévision de danger météorologique :**

- site internet de l'État en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)
- borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11.

### **Attention !**

**Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :**

- **ne pas fumer ;**
- **ne jamais allumer de feu ;**
- **ne pas circuler sur les pistes DFCl réservées à l'accès des secours ;**
- **en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.**

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84  
[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84905 AVIGNON Cedex 09